

SÉANCE extraordinaire

Le 17 décembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 17 décembre 2024, à 17 h 30, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

SONT ABSENTS : Messieurs les conseillers et Bruno-Pierre Godbout et Raynald Leblanc

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

241217.404 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer pour la période du 02 au 16 décembre 2024 représentant une somme de 3 115 541.55 \$, pour le journal des achats et 187 017.58 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241217.405 RÉFECTION DES RUES COMEAU ET RENÉ-HUBERT – DP-01

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu d'approuver le décompte progressif DP-01 de la firme d'ingénierie Tétra Tech concernant les travaux réalisés en date du 29 novembre 2024 pour le projet de réfection des rues Comeau et René-Hubert, totalisant 930 416.34 \$, toutes taxes incluses.

Il est également résolu que le directeur financier soit autorisé à procéder au paiement de cette somme à l'entrepreneur 9001-8839 Québec Inc. à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241217.406 ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉGIE INTERNE ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU QU' en vertu de l'article 331 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de ville doit adopter un règlement de régie interne et notamment y

prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant ses séances.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* édicte le fonctionnement des séances du conseil dans son ensemble et que la Ville de Chandler souhaite établir des règles afin de maintenir l'ordre et le décorum lors de la période de questions des séances du conseil municipal ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que le règlement V-264-2024 intitulé : « Règlement relatif à la régie interne et au maintien de l'ordre durant les séances du Conseil de Ville » soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241217.407 ADOPTION DU PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'offre de services de Mobili-T le 15 mai 2024 en séance ordinaire pour la production d'un plan de mobilité active ;

CONSIDÉRANT la complétion du dit plan qui comprend l'état actuel de notre réseau d'infrastructures de transport actif, l'établissement une vision de développement et réaménagement de nos infrastructures sur l'horizon 2025-2032, puis d'un plan d'action visant les secteurs jugés prioritaires ;

CONSIDÉRANT les retombées positives d'une telle démarche sur la qualité de vie de nos citoyens et sur l'attractivité de notre ville à l'échelle régionale ;

CONSIDÉRANT que ce plan sera utilisé pour rechercher et obtenir de l'aide financière utile à la réalisation des scénarios de développement et de réaménagement ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'accepter et d'entériner le contenu du Plan de mobilité active 2025-2032 de la ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241217.408 PROJET HAN LOGEMENT – CESSION DE LOTS

CONSIDÉRANT que Han Logement projette de construire à Chandler sur les lots projetés numéros 6 661 075 et 6 661 076, sept (7) unités de huit (8) logements pour un total de 56 unités de logements adaptés à prix modique pour personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que pour permettre la réalisation de ce projet, la Ville accepte de céder pour un montant symbolique de UN (1) dollar les futurs lots rénovés ci-haut mentionnés ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville vende à Han-Logement l'immeuble connu comme étant les lots numéros 6 661 075 et 6 661 076, pour la somme de UN (1) \$ plus taxes, le cas échéant ;

Que cette vente soit faite sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acquéreur, notamment en ce qui a trait à une possible contamination naturelle présente sur les lieux;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession de même que tous documents pertinents, requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241217.409 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gaétan Daraïche propose la levée de l'assemblée à 17h32.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche

Maire

Roch Giroux

Directeur général & greffier